

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE**

**CANTON DE RIOZ**

**COMMUNE DE BUSSIÈRES**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**05 FEVRIER 2015**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) **Approbation du PV du 08/01/2015**
- 2) **Renégociation prêt bancaire**
- 3) **Vote des 4 taxes**
- 4) **Travaux forestier 2015**
- 5) **Subvention 2015 aux 4 associations**
- 6) **Renouvellement convention fourrière SPA Gray**
- 7) **Questions diverses**

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 29/01/2015, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille quatorze, le 05 février, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussièrès s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

**PRESENTS** : Mmes Joëlle DUPONT, Anne-Lise GATRAT, Catherine PARTY, Geneviève ROUX ;

MMs Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Fabrice LALLEMAND, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT Pierrick REGARD.

**Absente** : M. Mario MOREIRA (pouvoir donné à GALLIOT Sébastien).

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

**1 – APPROBATION DU P.V. DU 08 JANVIER 2015**

Le procès-verbal du 8 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

## 2 – RENEGOCIATION PRET BANCAIRE

Un prêt bancaire de 326 000.00€ sur 230 mois a été contracté à la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté le 20/04/2011 au taux d'intérêt de 4.40%.

Compte tenu de la baisse des taux, et suite à un entretien avec cette banque, une nouvelle proposition nous a été adressée.

Le Conseil municipal a décidé d'accepter cette proposition à savoir :

TAUX VARIABLE 17 ANS

ECHEANCES VARIABLES EN FONCTION DE L'EVOLUTION DE L'INDEX

MONTANT	281 938,24 €
DUREE EN ANNEES	17
INDEX (**)	Euribor 3 mois 0,080% ( à titre indicatif au 10/11/2014)
MARGE	2,00%
TAUX DE LA PREMIERE PERIODE (à titre indicatif au 10/11/2014)	2,800% (marge comprise)  Capé à 3,9000% maxi ; 2,8000% mini
PERIODICITE	Annuelle
MONTANT DE LA PREMIERE ECHEANCE	21 070,56€
MONTANT TOTAL DES INTERETS	76 261,28€
DATE DE LA PREMIERE ECHEANCE	12 mois après le 1 <sup>er</sup> déblocage
<b>FRAIS DE RENEGOCIATION</b>	<b>5 000 €</b>

(\*\*) L'index retenu pour la première période sera celui constaté à la date d'accord du prêt.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte les frais de dossier de 5 000.00 € comme indiqués ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR**

### **3 – VOTE DES 4 TAXES**

Le Maire rappelle les taux appliqués en 2013 et 2014.

Pour 2015, après discussion, le taux d'augmentation sera décidé au prochain conseil municipal, en vue de l'établissement du budget 2015.

### **4 – TRAVAUX FORESTIERS 2015**

40 - Après étude du devis du 22 décembre 2014 établi par l'ONF pour un montant de 3 293.51 € relatif aux travaux proposés pour 2015, il est décidé de ne pas retenir

- Les travaux préalables à la régénération : (sous solage) pour 1 776.00 € HT
- La maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur pour 892.50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que seuls les travaux préalables à la régénération sont acceptés pour un montant de : 325.60 € HT.

41 – Pour information, le Maire donne le montant des frais de gardiennage à payer TTC soit : 2810.52 € + 374.34 € pour la contribution à l'hectare.

Les travaux ONF 2014 avaient été reportés et seront donc exécutés en 2015.

### **5 – SUBVENTIONS 2015 AUX 4 ASSOCIATIONS**

Le maire informe que les associations ont remis leur bilan 2014.

Après discussion, le Conseil municipal propose de budgétiser une somme globale d'un montant de 2 500 €.

Le Maire fera un courrier aux Présidents des 4 Associations les informant en leur demandant de bien vouloir nous fournir leurs projets envisagés pour fin juin 2015.

En fonction de quoi, les membres du Conseil Municipal décideront de la somme allouée à chacune des Associations, qui sera versée sur présentation de factures.

### **6 – RENOUVELLEMENT CONVENTION FOURRIERE SPA GRAY**

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la convention, signée le 12 avril 2012 pour une durée de 3 ans, arrive à expiration.

La commune de Bussières n'ayant pas de fourrière communale, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'autoriser le Maire à signer cette convention avec la SPA qui prendra effet au 01/01/2015
- Le prix sera de 1€ par habitant.

## **VOTE : à l'unanimité – 11 VOIX POUR**

Par ailleurs, il est de nouveau évoqué les réclamations, en mairie, relatives à la divagation des chiens errants et de certains animaux dans la commune.

Il est décidé ce qui suit :

- Un message sera diffusé à toute la population et pour la dernière fois. Il sera remis personnellement à certains propriétaires.
- Ensuite, les chiens errants seront amenés en fourrière. Il pourra en être de même pour les animaux lors de constat de maltraitance.
- Un courrier a, d'ailleurs, été adressé aux services vétérinaires.

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

70 – Modifications dates Conseil Municipal : 12 MARS (Clôture des comptes 2014) et 02 AVRIL 2015 (Approbation du budget 2015) aux lieux et place des 19 mars et 16 avril 2015

71 – Demande de la Mairie de RIOZ pour les élections départementales des 22 et 29 mars.

La Mairie a été désignée comme organisatrice de ces élections et recherche, compte-tenu du travail occasionné des bénévoles. Le Maire se charge de trouver 2 ou 3 personnes.

72 – Entretien biens communaux

M ERSA fait part :

- De l'obligation d'installer des détecteurs de fumée pour le mois de mars. Prix d'un détecteur : 17 € et nécessité de 2 par logement.
- Le Devis de M. FAGELEC a été retourné pour remplacement des néons à la mairie
- o Suite à une défaillance de la chaudière du logement mairie, un dossier est en cours pour le remplacement éventuel de cet appareil.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal accepte ces propositions et charge M. ERSA de mener à bien ces travaux.

73 – Compte tenu des travaux prévus pour la SALLE POUR TOUS, il est décidé de supprimer la cabine téléphonique publique. Après renseignements, le démontage peut être pris en charge par la commune.

74 – Emilien BRENOT fait part de l'état d'avancement des travaux en cours et présente un projet en 3 D de la salle pour tous. Une discussion sur les investissements 2015 a été abordée et des compléments d'information doivent être demandés (réfection de l'éclairage public).

75 – Compte tenu de l'installation de la bibliothèque à accès libre dans l'ancien arrêt bus en bois (au lotissement des Batailles) en mars prochain, un tableau d'affichage sous verre sera installé sur le côté de ce bâtiment.

La séance est levée à 23h50.